

Etapes d'inscription et suivi de l'accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Financement CPF

Etape 1 : Découverte de nos services d'accompagnement

Selon les cas :

- ✚ Contact téléphonique
- ✚ Consultation de notre site internet.
- ✚ Recherche du programme proposé par Impulse & Vous dans le catalogue du CPF sur le site. www.moncompteformation.gouv.fr (thème de la formation : Accompagnement VAE).

Etape 2 : Analyse de vos besoins

- ✚ Après un entretien avec le PRC (Point Régional Conseil) pour vous guider dans votre projet, vous pouvez prendre contact avec notre Organisme de Formation par téléphone ou par mail pour échanger sur votre projet d'accompagnement à la VAE et choisir la formule adaptée à votre besoin et à vos attentes.
- ✚ Entretien préalable : Nous convenons d'une date d'entretien préalable gratuit, d'une heure, qui a pour objectif d'analyser votre demande, de vous proposer les prestations correspondantes à vos besoins.
- ✚ Validation de votre souhait : Nous fixons ensemble des dates prévisibles d'entretien, au rythme adapté à vos besoins et vos souhaits.
Nous déterminons également ensemble le lieu et les modalités de réalisation.

Etape 3 : Inscription à l'accompagnement à la VAE

✚ Pre-Inscription :

Nous vous transmettons par mail le lien direct vers notre offre d'accompagnement à la VAE, pour simplifier vos démarches.

Après ouverture de votre compte s'il n'a pas encore été ouvert, et création de votre identité numérique (démarche obligatoire depuis octobre 2022) :

- Vous vous connectez sur le site **MON COMPTE FORMATION** : (<https://www.moncompteformation.gouv.fr>)
- Vous devez vous pré-inscrire à l'action Accompagnement à la VAE par la « Demande de devis ».

✚ Proposition de commande – Envoi par l'organisme de formation :

Votre demande de devis nous permet de vous transmettre par MON COMPE FORMATION une proposition de commande, adaptée à la formule choisie. Nous vous adressons également par mail un contrat d'engagement qui permet de récapituler votre demande, les modalités pratiques et le programme.

✚ Proposition de commande - Signature :

Vous devrez signer la proposition de commande sur MON COMPTE CPF (le délai recommandé par les conditions générales d'utilisation de Mon Compte formation est de 4 jours).

✚ Délai de rétractation :

Extrait CGU MON COMPTE FORMATION : « Lorsqu'il confirme sa demande d'inscription, le Stagiaire dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter. Afin de permettre au Stagiaire d'exercer son droit de rétractation, une fonctionnalité est prévue sur la Plateforme. L'Organisme de formation reçoit une notification de la rétractation du Stagiaire sur son Espace professionnel.

A l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation. »

Etape 4 : Convocations, avant l'accompagnement

- ✚ L'envoi du contrat d'engagement vaut convocation aux entretiens. En cours d'accompagnement, nous pouvons ensemble convenir de changements de dates qui seraient utiles selon vos besoins.

Etape 5 : Pendant l'accompagnement

- ✚ Une feuille de présence est signée lors de chaque entretien (signature papier ou électronique).
- ✚ A l'issue de l'accompagnement, nous vous transmettons un questionnaire de satisfaction « à chaud ».
- ✚ Un certificat de réalisation vous est remis à l'issue du dernier entretien.

Etape 6 : Suivi post-bilan

- ✚ Vous recevez un questionnaire à 6 mois, évaluant votre satisfaction et l'atteinte de vos objectifs.
- ✚ Un entretien de suivi, compris dans l'accompagnement, est proposé après l'obtention de votre résultat de validation de votre VAE par le jury :
 - Validation totale : délivrance du diplôme
 - Validation partielle : quels sont les éléments qui ont empêché la validation totale et que pouvez-vous faire ?
 - Pas de validation : développer des compétences complémentaires pour présenter une nouvelle demande de VAE.

Il s'agit lors de cet entretien de vous apporter un soutien éventuel et nos conseils pour vous représenter et valider en totalité votre dossier.

L'organisme de formation procède à la destruction des documents élaborés pour l'accompagnement de la démarche de la VAE, dès le terme de l'action.